

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE SCHAEERBEEK

Séance du 26 octobre 2011

Objet n° : de l'ordre du jour

PRESENTS : Mme Jodogne, Bourgmestre ff; Mme Essaidi, MM. Noël, Verzin, Guillaume, Denys, Köse, Nimal, De Herde, Mmes Smeysters, Hemamou, Echevins; MM. Charels, Clerfayt Van Gorp, Grimberghs, Mmes Bouarfa, Nyssens, MM. El Khattabi, Ozkara, Lahlali, Ramdani, Öztürk, Courtheoux, Mmes Onkelinx, Durant, MM. Kökten, Köksal, Dönmez, Mme Aliç, M. Bouhjar, Mmes Ozdemir, Chan, Güles, MM. de Beaufort, Ayad, van de Werve de Schilde, Mmes Nalbant, Guisse, MM. Reghif, Echouel, El Arnouki, Mmes Vriamont, Lejeune de Schiervel, MM. Kaddour, Vanhalewyn, Mmes Held, Vanhauwaert, Conseillers communaux; M. J. Bouvier, Secrétaire communal.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu les articles 96 et 240 de la nouvelle loi communale ;

Vu les articles 74 à 79 de l'Arrêté royal du 2 août 1990 portant le Règlement général de la comptabilité communale ;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 11 octobre 2011 de soumettre les comptes annuels communaux de l'exercice 2010 au Conseil communal ;

Vu les documents en annexe comprenant :

- le compte budgétaire ;
- le compte de résultats de l'exercice 2010 (du 1/1/2010 au 31/12/2010) ;
- le bilan au 31/12/2010 ;
- les annexes aux comptes annuels composées :
 - ❖ des engagements à reporter sur l'exercice 2011 ;
 - ❖ de la liste des droits constatés non perçus au 31/12/2010 ;
 - ❖ de la liste des mises en non-valeurs ;
 - ❖ de la table de concordance entre la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale ;
 - ❖ des situations de caisse au 31/12/2010 et au 31/12/2010 ;
 - ❖ du tableau d'évolution du fonds de pensions
 - ❖ de la situation de la dette communale
 - ❖ de la liste des associations subventionnées
 - ❖ les annexes de contrôle, conformément à la circulaire dd 10.09.1998 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale
- les commentaires des comptes annuels 2009;

Vu les résultats des comptes annuels qui se présentent comme suit :

Le compte budgétaire laisse apparaître un résultat budgétaire (droits nets – engagements) au service ordinaire de 11.762.862,55 EUR et au service extraordinaire de 549.567,13 EUR.

Le résultat comptable (droits nets – imputations) est, au service ordinaire, de 17.672.631,99 EUR et au service extraordinaire de 48.493.766,56 EUR.

Le compte de résultats enregistre un boni d'exploitation de 4.729.451,88 EUR et un mali exceptionnel de 9.927.482,98 EUR soit un mali de l'exercice de 5.198.031,10 EUR

La rubrique *III'* du passif – *Résultats* -, qui reprend les résultats des exercices antérieurs passe dès lors de 51.395.488,32 EUR au 31/12/2009 à 46.197.457,22 EUR au terme de l'exercice 2010.

Au 31/12/2010, l'actif et le passif du bilan s'élèvent à 384.997.483,30 EUR.

Le total des comptes financiers est passé de 6.323.120,40 EUR au 31/12/2009 à 16.557.004,99 EUR au 31/12/2010.

DECIDE

D'arrêter provisoirement les comptes annuels de l'exercice 2010

Délibéré, en séance publique, à Schaerbeek, le 26 octobre 2011

Par le Conseil,
Le Secrétaire communal
Jacques BOUVIER

Pour expédition conforme
Schaerbeek, le

La Bourgmestre-Président,
Cécile JODOGNE

Par le Collège,
Le Secrétaire communal,

Le Collège,